

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance ordinaire du 8 juillet 2019

VILLE DE LA MALBAIE

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue à 19h00, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 8ième jour du mois de juillet deux mil dix-neuf, à laquelle séance sont présents :

M. Claude Harvey, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Gilles Savard, Conseiller
Mme Lucie Carré, Conseillère
M. Normand Tremblay, Conseiller
M. Roland Martel, Conseiller

Séance à laquelle assistaient aussi : Madame Myriam Gagnon, Directrice générale et Madame Valérie Bouchard, Assistante-greffière.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur M. Michel Couturier, Maire, il a été adopté ce qui suit :

Le président demande un moment de silence.

1 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 222-07-19

1 - **Lecture et adoption de l'ordre du jour :**

2 - **Adoption des procès-verbaux :**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019;

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2019;

3 - **Avis de motion :**

4 - **Adoption de règlement :**

4.1 Règlement # 1085-19 visant à modifier le règlement général no 912-10 portant sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

5 - **Dérogations mineures :**

5.1 Dérogation mineure : 10 rue de la Chapelle;

5.2 Dérogation mineure : lot 32-P rang Saint-Joseph;

6 - **Plans d'implantations et d'intégration architectural recommandés par le CCU :**

6.1 Demande de PIIA : 315, côte Bellevue (Rénovation);

6.2 Demande de PIIA : 1075, rue Richelieu (Rénovation);

7 - **Décisions du conseil :**

- 7.1 Résolution d'embauche - Moniteur service de garde pour le service des Loisirs et de la Culture;
- 7.2 Résolution - Annulation de la facture dossier # 12 559;
- 7.3 Résolution - Nomination des maires suppléants;
- 7.4 Résolution - Autorisation de signature pour la présentation d'une demande d'aide financière -Programme d'aide à la voirie locale - volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);

8 - **Adjudications de contrats :**

- 8.1 Adjudication de contrat : Travaux de démolition de l'immeuble situé au 40 chemin du Havre (# 5220-01-06-2019-I);
- 8.2 Adjudication de contrat : Acceptation de l'offre de services de Featuring - Agence de gestion de marque et de communication marketing - Projet Havre;

9 - **Recommandation de paiements :**

- 9.1 Honoraires professionnels divers – Projet Le Havre : 5 732.42 \$;

10 - **Chèques à ratifier pour le mois de juin 2019 :** 174 008.84 \$:

11 - **Comptes à payer pour le mois de juin 2019 :** 692 354.54 \$:

12 - **Salaire du mois de juin 2019 :** 428 360.08 \$:

13 - **Divers :**

- 13.1 Transferts budgétaires;

14 - **Correspondance :**

15 - **Période de questions :**

16 - **Levée de la séance :**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Roland Martel, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu.

2 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2019 RÉSOLUTION 223-07-19

PROPOSÉ par la Conseillère Lucie Carré, appuyé par le Conseiller Normand Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019 correspondant aux pages 6644 à 6658 soit adopté;

QUE l'assistante-greffière soit dispensée de faire lecture du procès-verbal les conseillers ayant reçu une copie préalablement à la présente séance, soit le 5 juillet 2019, soit dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

2.2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2

JUILLET 2019 **RÉSOLUTION 224-07-19**

PROPOSÉ par le Conseiller Normand Tremblay, appuyé par le Conseiller Claude Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2019 correspondant aux pages 6659 à 6664 soit adopté;

QUE l'assistante-greffière soit dispensée de faire lecture du procès-verbal les conseillers ayant reçu une copie préalablement à la présente séance, soit le 5 juillet 2019, soit dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

3 - AVIS DE MOTION

4 - ADOPTION DE RÈGLEMENT

4.1 - RÈGLEMENT # 1085-19 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL NO **912-10 PORTANT SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES** **PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS** **RÉSOLUTION 225-07-19**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le 10 mai 2010 le *Règlement général numéro 912-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés*;

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection ont été réalisés à l'été 2018 sur une partie du boulevard Kane et qu'un trottoir a notamment été ajouté à un endroit en particulier ;

CONSIDÉRANT que suite à ces travaux, nous constatons que des véhicules se stationnent fréquemment sur la voie publique, ce qui cause une problématique de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT que le boulevard Kane constitue une rue collectrice où l'on observe un bon débit de circulation ;

CONSIDÉRANT la présence d'une piste cyclable entre la caserne du service incendie et la partie en « aval » du boulevard Kane (d'un côté de la chaussée) ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par le conseiller Gaston Lavoie lors de la séance extraordinaire du 2 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé et adopté lors de la séance extraordinaire du 2 juillet 2019, résolution # 210-07-19;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement en date du 4 juillet 2019 et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QUE des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par la Conseillère Lucie Carré et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'assistante-greffière soit dispensé de faire lecture au conseil dudit règlement;

QUE ce Conseil adopte le règlement # 1085-19 amendant le règlement général no 912-10 afin d'apporter certaines modifications.

Déclaration de l'Assistant-Greffier et/ou du Président concernant l'objet, la portée, le coût et le cas échéant le mode de paiement et remboursement du règlement # 1085-19

Le règlement # 1085-19 a pour objet d'adopter un nouveau règlement amendant le règlement général no 912-10 portant sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis public requis par la loi pour son entrée en vigueur, ce règlement ne contient aucuns frais additionnels pour le contribuable.

5 - DÉROGATIONS MINEURES

5.1 - DÉROGATION MINEURE : 10 RUE DE LA CHAPELLE
RÉSOLUTION 226-07-19

Produite à ce Conseil pour une première fois, la demande de dérogation mineure pour une propriété située au 10 rue de la Chapelle, soit :

- Réputer conforme l'installation d'une clôture en cour avant du terrain à 1,83 mètre de hauteur alors que la hauteur maximale autorisée en cour avant est de 1,22 mètre.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée le 11 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 7 du Règlement sur les dérogations mineures numéro 762-02;

CONSIDÉRANT que la propriété est située sur une artère ayant un grand volume de circulation automobile;

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétés du secteur ont déjà des clôtures de bois, en cour avant, ayant plus de 1,20 mètre de hauteur;

CONSIDÉRANT que ladite dérogation mineure a fait l'objet d'un avis public paru sur le site Internet de la Ville en date du 19 juin 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU lors de la réunion du 3 juillet 2019 d'accepter la demande de dérogation mineure pour le 10 rue de la Chapelle **à la condition que la clôture soit en bois et s'apparente aux clôtures du secteur;**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Roland Martel, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 10 rue de la Chapelle à la condition que la clôture soit en bois et s'apparente aux clôtures du secteur.

5.2 - DÉROGATION MINEURE : LOT 32-P RANG SAINT-JOSEPH
RÉSOLUTION 227-07-19

Produite à ce Conseil pour une première fois, la demande de dérogation mineure pour une propriété située sur une partie du lot 32 dans le rang Saint-Joseph, soit :

- Réputer conforme la construction d'un abri forestier sur une propriété de 5,2 hectares alors que la superficie minimale du lot pour la construction d'un abri forestier est de 10 hectares.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée le 12 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 7 du Règlement sur les dérogations mineures numéro 762-02;

CONSIDÉRANT la présence d'une carrière à moins de 600 mètres de ce lot rendant ainsi impossible la construction d'une résidence ou d'un chalet;

CONSIDÉRANT que la présence d'un abri forestier sur ce lot n'aura pas d'impact sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que ladite dérogation mineure a fait l'objet d'un avis public paru sur le site Internet de la Ville en date du 19 juin 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU lors de la réunion du 3 juillet 2019 d'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 32-P dans le rang Saint-Joseph;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Claude Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété située sur une partie du lot 32 dans le rang Saint-Joseph.

M. le Conseiller Claude Harvey quitte la séance à 19h06. La séance est suspendue à 19h06. Retour de M. Harvey à 19h08 et reprise de la séance.

6 - PLANS D'IMPLANTATIONS ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL
RECOMMANDÉS PAR LE CCU

6.1 - DEMANDE DE PIIA : 315, CÔTE BELLEVUE (RÉNOVATION)
RÉSOLUTION 228-07-19

<u>RÉSOLUTION</u> <u>NO</u>	<u>NOM</u>	<u>OBJET</u>	<u>RECOMMANDÉ</u> <u>PAR LE C.C.U.</u>
57-07-19	315 côte Bellevue	Projet de rénovation	Approuvé

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Normand Tremblay, appuyé par le Conseiller Roland Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier et les délibérations du conseil,

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale suivant soit :

<u>NOM DOSSIER</u>	<u>OBJET</u>	<u>DÉCISION DU CONSEIL</u>
315 côte Bellevue	Projet de rénovation	Approuvé

6.2 - DEMANDE DE PIIA : 1075, RUE RICHELIEU (RÉNOVATION)
RÉSOLUTION 229-07-19

<u>RÉSOLUTION NO</u>	<u>NOM</u>	<u>OBJET</u>	<u>RECOMMANDÉ PAR LE C.C.U.</u>
58-07-19	1075 rue Richelieu	Projet de rénovation	Approuvé

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Claude Harvey, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier et les délibérations du conseil,

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale suivant soit :

<u>NOM DOSSIER</u>	<u>OBJET</u>	<u>DÉCISION DU CONSEIL</u>
1075 rue Richelieu	Projet de rénovation	Approuvé

7 - DÉCISIONS DU CONSEIL

7.1 - RÉOLUTION D'EMBAUCHE - MONITEUR SERVICE DE GARDE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
RÉSOLUTION 230-07-19

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en recrutement pour combler les postes de moniteurs/trices au camp de jour - Été 2019;

ATTENDU QUE, suite à l'étude de la candidature reçue, le comité procédait à la sélection du candidat retenu et recommandait aux membres du Conseil la candidature de M. Éloi Douesnard pour le poste de moniteur au service de garde au camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Roland Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit embauché M. Éloi Douesnard à titre de Moniteur au camp de jour pour les services des Loisirs et de la Culture de la Ville de La Malbaie;

QUE M. Éloi Douesnard est entré en poste le 2 juillet 2019 selon les termes de la convention collective.

7.2 - RÉSOLUTION - ANNULATION DE LA FACTURE DOSSIER # 12 559
RÉSOLUTION 231-07-19

PROPOSÉ par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Normand Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser l'annulation de facture suivante : # 2014-000017, 2014-000551 au dossier # 12559 pour un montant total de 923.45 \$;

7.3 - RÉSOLUTION - NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS
RÉSOLUTION 232-07-19

PROPOSÉ par la Conseillère Lucie Carré, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE, conformément au *Règlement de régie interne des séances du Conseil*, les maires suppléants soient déterminés jusqu'en octobre 2021 de la façon suivante :

De juillet 2019 à décembre 2019	Mme Lucie Carré
De janvier 2020 à juillet 2020	M. Roland Martel
De août 2020 à février 2021	M. Normand Tremblay
De mars 2021 à octobre 2021	M. Claude Harvey

QUE la présente résolution remplace la résolution # 358-11-17 adoptée le 20 novembre 2017.

7.4 - RÉSOLUTION - AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA PRÉSENTATION
D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE
LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)
RÉSOLUTION 233-07-19

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Malbaie a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale - volet projet particulier d'amélioration par circonscription Électorale (PPA-CE);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Malbaie désire présenter une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale - volet projet particulier d'amélioration par circonscription Électorale (PPA-CE) pour l'amélioration de routes municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Roland Martel, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise Madame Marie-Catherine Bégin-Drolet, Responsable de l'environnement de la Ville à présenter et à signer une demande d'aide financière relative au Programme d'aide à la voirie locale - volet projet particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA- CE);

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale ou son remplaçant, le cas échéant, à signer, pour et au nom de la Ville de La Malbaie, l'entente à intervenir, s'il y

a lieu, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

8 - ADJUDICATIONS DE CONTRATS

8.1 - ADJUDICATION DE CONTRAT : TRAVAUX DE DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 40 CHEMIN DU HAVRE (# 5220-01-06-2019-I) RÉSOLUTION 234-07-19

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres sur invitation auprès des cinq (5) entreprises suivantes : Jocelyn Harvey Ent. Inc., Fernand Harvey et fils Inc., Aurel Harvey et fils Inc., Gestion Berlaber Inc. et Transport Simon Dufour Inc. pour les travaux de démolition de l'immeuble situé au 40 chemin du Havre (terrain Maison Donohue) (# 5220-01-06-2019-I);

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu les propositions suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| • Fernand Harvey et fils inc. | 11 440.01 \$ / taxes incluses |
| • Jocelyn Harvey entr. inc. | 12 900.88 \$ / taxes incluses |
| • Aurel Harvey et fils inc. | 14 141.93 \$ / taxes incluses |
| • Transport Simon Duofur inc. | 19 402.03 \$ / taxes incluses |

ATTENDU QUE suite à la réception la soumission sous la supervision de Monsieur Robert Lapointe, directeur des Achats, le 26 juin 2019 à 11h00 et suite à l'étude de la soumission par M. Robert Lapointe ce dernier recommande au conseil de retenir l'offre de **Fernand Harvey et fils inc.** au montant de **11 440.01 \$ (taxes incluses)** comme fournisseur pour les travaux de démolition de l'immeuble situé au 40 chemin du Havre (# 5220-01-06-2019-I);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Claude Harvey, appuyé par le Conseiller Roland Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la soumission produite par **Fernand Harvey et fils inc.** étant le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de **11 440.01 \$ (taxes incluses)** selon le document d'appel d'offres no 5220-01-06-2019-I);

QUE la Ville de La Malbaie accorde le contrat pour les travaux de démolition de l'immeuble situé au 40 chemin du Havre (# 5220-01-06-2019-I) à **Fernand Harvey et fils inc.**;

QUE ce Conseil remercie tous les soumissionnaires et qu'une copie de la présente résolution leur soit adressée.

8.2 - ADJUDICATION DE CONTRAT : ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE FEATURING - AGENCE DE GESTION DE MARQUE ET DE COMMUNICATION MARKETING - PROJET HAVRE RÉSOLUTION 235-07-19

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de travail

ATTENDU QUE Mme Véronique Desrosiers, copropriétaire, associée et cheffe de la stratégie de la firme Featuring, a transmis le 28 juin 2019, à la Ville de La Malbaie une offre de services en gestion de marque et de communication marketing;

ATTENDU QUE l'offre de services de Mme Véronique Desrosiers, copropriétaire, associée et cheffe de la stratégie de la firme Featuring est soumis pour un montant forfaitaire de vingt et un mille sept cent quarante-trois dollars et quatre-vingt-six cents (21

743.86 \$ taxes non incluses) pour les services en gestion de marque et de communication marketing pour le projet du Havre.

Les services professionnels traiteront et incorporeront les points suivants :

Démarrage de projet

- Rencontre démarrage de projet pour la prise de besoins, lectures et recherches préliminaires, préparation du plan de travail (date à déterminer)

Plan de revitalisation

- Collecte des données : lecture et analyse des documents fournis par le client
- Visite des lieux avec les parties prenantes (31 juillet 2019)
- 1 atelier de rencontre avec les citoyens (date à déterminer)
- 1 rencontre de présentation du plan de revitalisation avec les parties prenantes (dates à déterminer)
- Rédaction et préparation du plan de revitalisation (30 août 2019)

Livrable

- Document qui synthétise l'analyse et le plan de revitalisation contenant une brève analyse de la situation, les clientèles et la concurrence, une vision du projet, une description du concept créatif, esquisses et planches d'ambiances, recommandations ainsi qu'un plan budgétaire sur 5 ans.

Sont toutefois exclus de la présente;

- Recherche nominale;
- Plan d'architecture;
- Plan d'urbanisme;
- Achat d'art (photos, vidéos, illustrations etc);
- Production (impression, sessions de prise de photos/vidéos, retouches...);
- Si un livrable n'est pas explicitement décrit dans cette offre, il n'est pas inclus et sera évalué à part

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Roland Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte l'offre de services professionnels en gestion de marque et de communication marketing produite par la firme Featuring pour le projet Havre;

QUE les fonds soient puisés dans le fonds d'administration;

QUE ce Conseil autorise M. Michel Couturier, Maire de la Ville de La Malbaie et/ou son remplaçant, et Mme Myriam Gagnon, Directrice générale et ressources humaines de la Ville de La Malbaie et/ou son remplaçant à signer l'offre de services de Mme Véronique Desrosiers, copropriétaire, associée et cheffe de la stratégie de la firme Featuring.

9 - RECOMMANDATION DE PAIEMENTS

9.1 - HONORAIRES PROFESSIONNELS DIVERS – PROJET LE HAVRE : 5 732.42 \$
RÉSOLUTION 236-07-19

ATTENDU QUE M. Simon Couturier-Tremblay, Responsable de la planification et du développement urbain à la Ville de La Malbaie, soumet à ce Conseil les recommandations

de paiement pour des honoraires professionnels divers – Projet Le Havre 5 732.42 \$ pour la période se terminant le 4 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Claude Harvey, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement, tel que recommandé par M. Simon Couturier-Tremblay, au montant de 5 732.42 \$ pour des Honoraires professionnels divers – Projet Le Havre au montant de 5 732.42 \$.

10 - CHÈQUES À RATIFIER POUR LE MOIS DE JUIN 2019 : 174 008.84 \$
RÉSOLUTION 237-07-19

ATTENDU QUE la Trésorière produit à ce Conseil la liste des chèques à ratifier comme suit, pour juin 2019 :

JUIN 2019

Fonds d'administration :	8 450.82 \$
Accès D :	109 776.23 \$
Dépôt direct :	55 781.79 \$
TOTAL :	174 008.84 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Normand Tremblay, appuyé par la Conseillère Lucie Carré et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite pour juin 2019.

11 - COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2019 : 692 354.54 \$
RÉSOLUTION 238-07-19

ATTENDU QUE la Trésorière produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Ville de La Malbaie pour juin 2019, au montant de 692 354.54 \$;

JUIN 2019 :

Fonds d'administration :	353 069.14 \$
Accès D :	147 209.19 \$
Dépôt direct :	192 076.21 \$
TOTAL :	692 354.54 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Roland Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2019 au montant de 692 354.54 \$ et autorise la Directrice Générale et/ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 692 354.54 \$.

12 - SALAIRE DU MOIS DE JUIN 2019 : 428 360.08 \$
RÉSOLUTION 239-07-19

ATTENDU QUE la Secrétaire Trésorière produit à ce Conseil le coût des salaires de la Ville de La Malbaie pour le mois de juin 2019 au montant de 428 360.08 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Lucie Carré, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de mai au montant de 428 360.08\$.

13 - DIVERS
13.1 - TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
RÉSOLUTION 240-07-19

PROPOSÉ par le Conseiller Claude Harvey, appuyé par le Conseiller Normand Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

Conformément à l'article 4.4 du Règlement no 863-08, sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et passer des contrats, fixant les limites des variations budgétaires permises et les modalités de virements budgétaires, de la Ville de La Malbaie, la Trésorière fait rapport des transferts budgétaires suivants :

(Règl. #863-08, article 4)

Date	Du	Au	Détails	Montant	Responsable
18-06-2019	B2019.29	B2019.26	vers revêtement extérieur HV	4 378,43 \$	Simon Couturier-Tremblay
18-06-2019	01-234-71-003	02-701-50-649	pièces et accessoires	95,00 \$	Sébastien Tremblay
3-07-2019	02-220-00-454	02-220-00-346	Inscription de l'équipe La Malbaie au Festival des pompiers 2019	200,00 \$	Mario Savard

14 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est soumise.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Précisions concernant la tenue de la période de question (article 49 du règlement # 1015-15 portant sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de La Malbaie) : *Une personne qui pose une question doit s'adresser au président, déclarer à qui sa question s'adresse et utiliser un langage convenable et respectueux en respectant le décorum. La question doit être succincte et sans préambule prolongé et doit porter sur un sujet du domaine municipal. La question ne devra pas contenir d'hypothèse, d'expression d'opinion, de déduction, d'allusion et/ou de suggestion. Le président décide de la pertinence d'une question.*

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue de 19h30 à 19h32.

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 241-07-19

PROPOSÉ par le Conseiller Normand Tremblay, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 19h33.

Michel Couturier, Maire

Valérie Bouchard, Assistante-greffière